

Madame, Monsieur,

Afin de vous faciliter le règlement des provisions, nous vous proposons un moyen de paiement simple, pratique, sûr :

**prélèvement pour le trimestre (disposition légale) : gratuit**  
**OU**

**prélèvement mensuel pour une meilleure gestion de vos comptes : 10,03 € à l'année**  
(facilité de paiement accordée par la régie, qui occasionne un travail supplémentaire)

Pourquoi opter pour le prélèvement ? Car c'est le mode de paiement le plus :

⇒ **Simple** : les prélèvements ont lieu à date fixe, tous les 10 du trimestre (ou les 5 du mois pour les prélèvements mensuels), soit dix jours plus tard que l'échéance légale (ou 5 pour les prélèvements mensuels). Vous êtes avertis au moins 15 jours à l'avance de chaque prélèvement. Même en cas d'absence, vous êtes sûrs que votre provision sera réglée et donc qu'aucun frais de relance ne vous sera facturé.

⇒ **Pratique** : vous n'avez pas à vous déplacer, ni à poster votre règlement, tout se fait automatiquement.

⇒ **Sûr** : grâce à vos coordonnées bancaires, vous êtes certains que votre règlement sera bien imputé, qu'il n'y a pas de risque d'égarement, comme cela peut arriver pour un chèque. De plus, étant avertis 15 jours à l'avance du prélèvement, vous pouvez faire opposition en cas de désaccord sur le montant à prélever.

⇒ **Economique** : vous évitez des frais d'envoi ou de déplacement, et le prélèvement s'effectue sans frais (sauf fractionnement mensuel).

**Alors, si vous n'avez pas encore opté pour ce mode de paiement, nous vous conseillons vivement de le faire. Pour plus de renseignements contactez Mme MORIN au 0385483425.**

Merci de nous indiquer votre choix : rayer la mention inutile

<b>OUI</b>	<b>NON</b>	TRIMESTRIEL	MENSUEL	Prélèvement des provisions
<b>OUI</b>	<b>NON</b>	Prélèvement du solde charges de fin d'exercice		
<b>OUI</b>	<b>NON</b>	Prélèvement des provisions (travaux)		

Afin de prendre en compte votre demande, nous vous remercions de nous retourner le coupon d'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous dûment complété et **accompagné de votre relevé d'identité bancaire** à l'adresse suivante : REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT, 34 RUE GENERAL LECLERC, 71100 CHALON SUR SAONE

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 163562

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER				DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom, Prénom :				REGIE D'IMMEUBLES NEYRAT COPROPRIETE :	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER				DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE	
Code	Guichet	N° de compte	clé	Nom :	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Adresse :	

**Veuillez compléter les parties laissées en blanc et nous retourner ce document en joignant un RIB, RIP ou RICE**

Date et signature